

2018	DONNEES D'IDENTIFICATION		OGID00
Libellés		Réponse	
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE			
Forme juridique (1)		<input type="text"/>	
Code Activité de la famille comptable (7)		<input type="text"/>	
Code Activité Libre (8)		<input type="text"/>	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE			
Nom de l'éditeur :		<input type="text"/>	
Nom du logiciel comptable :		<input type="text"/>	
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision) :		<input type="text"/>	
PERIODE			
Date de début exercice N format 102 : JJMMAAAA		<input type="text"/>	
Date de fin exercice N format 102 : JJMMAAAA		<input type="text"/>	
Date d'arrêté provisoire format 102 : JJMMAAAA		<input type="text"/>	
TENUE DE COMPTABILITE			
La comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés (art. L47A1 du LPF) 1 OUI - 2 NON		<input type="text"/>	
MONNAIE			
Monnaie		<input type="text"/>	
Situation au regard de la TVA (E) :			
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA			
(2) Recettes en franchise de TVA en totalité		<input type="text"/>	
(3) Recettes soumises en totalité à TVA			
(4) Recettes soumises partiellement à TVA			
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)		<input type="text"/>	
DECLARATION RECTIFICATIVE			
Tableaux fiscaux uniquement (D) : 1 OUI - 2 NON (6)		<input type="text"/>	
ADHERENT SANS CONSEIL			
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE			
Je soussigné(e),		<input type="text"/>	
ATTESTATION			
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.		<input type="checkbox"/>	

(A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.

(B) Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAUFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

(C) Le code activité doit être présent sur la demande du destinataire.

(D) La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins de ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.

(E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochements TVA ne sont pas à transmettre.

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

OGBNC00

Je soussigné(e),	
Identification du professionnel de la comptabilité	
Dénomination :	N° SIRET :
Adresse :	
déclare que la comptabilité de	
Identification de l'entreprise adhérente	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
Profession de l'adhérent	
Profession :	
adhérent de l'association agréée	
Identification de l'association agréée	
N° Agrément :	
Désignation :	
Adresse :	
est tenue ▲ ou surveillée ⌚ et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité.	
	Réponse (▲ ou ⌚)
Format /Type de réponse	
	Réponse (▲ à ⌚)
Est tenue selon :	
▲	La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978
⌚	Le plan comptable professionnel retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.
▲	Le plan comptable professionnel non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées.
☀	Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées
⌚	Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)
Si plan comptable professionnel (A)	Profession de : Prévu par (référence aux dispositions réglementaires) :
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale.	
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.	
Le	A : Nom du signataire :

(A) Si plan comptable professionnel : ces deux informations sont à remplir si la réponse donnée est ⌚ ou ▲.
Le nom du signataire doit être le nom de l'expert comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur

INFORMATIONS GENERALES

OGBNC01

Renseignements divers	Réponses
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent? (1) oui - (2) non	
Prélèvements personnels faibles : y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non	
Possibilité de réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité : y a-t-il eu renonciation volontaire ? (1) oui - (2) non	
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ? (1) oui - (2) non	
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation - Motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès	
Ouverture d'une procédure collective (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire	
L'adhérent a-t-il perçu des revenus professionnels à l'étranger ? (1) oui - (2) non	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (A)	

Locaux Professionnels	Réponse
(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit-bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel	

VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Taux d'émission de CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) Crédit-bail, (3) Location Longues Durée, (4) Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

DETAIL DIVERS A DEDUIRE

OGBNC02

DETAIL DIVERS A DEDUIRE	
Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Plus-value court terme étalée	
Médecins du secteur I	
Déduction forfaitaire 2 %	
Déduction forfaitaire 3 %	
Déduction forfaitaire groupe III	
Divers à déduire	

REINTEGRATIONS ET CHARGES MIXTES

OGBNC03

(payées sur compte professionnel à caractère personnel)

Néant			
Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégration (1)	Montant réintégré
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch.de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS & CSG			
Loi Madelin			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA (si recettes < 32900 HT) *			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins-value quote-part privée			
Autres			

**(si recettes < 32900 HT) : 2/3 des dépenses (cotisation AGA + frais de tenue de comptabilité) en réduction d'impôt sur déclaration 2042 C dans la limite de 915 €. Ne pas oublier de les réintégrer ligne 36 de votre déclaration 2035*

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » ↖ - Comptable en prélèvements personnels ⌚

TABLEAU DE PASSAGE

Reconstitution de la déclaration N° 2035 au vu de la trésorerie

OGBNC04

	Montants
Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12/2016	
Prélèvements personnels	
Versements SCM	
Capital emprunté remboursé dans l'année	
Acquisitions d'immobilisation	
Quote-part privée (dépenses mixtes)	
TVA décaissée	
TVA déductible sur immobilisation	
TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)	
Autres (à préciser)	
Total A	
Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01/2016	
Apports	
Quote-part frais SCM	
Emprunt (capital reçu)	
Montant encaissé suite à cession d'immobilisation	
TVA encaissée (case CX de la 2035B)	
Frais déduits non payés, frais forfaitaires (exemples : IK, blanchissage, tél portable...)	
Autres (à préciser)	
Total B	
Résultat théorique	(Total A - Total B) (1)
Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A)	(2)
Encaissements théoriques	((1) + (2) = (3))
Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A)	(4)
Situation à priori (= (4) - (3) = 0)	(4) - (3)

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) <i>Oui</i> - (2) <i>Non</i>				
RECETTES				
Base HT (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base HT (*) de la déclaration de TVA	Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12
	Exonérées			
	En franchise			
	Taux () %			
	Taux () %			
	Taux () %			
	Taux () %			
	Autre taux () %			
	Autre taux () %			
	Acquisition intracommunautaire			
	Régularisation en base de TVA			
	TOTAL	(3)		(4)
Si donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart :				
Montant de la TVA déductible				
Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations				
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT			
	TTC			

(*) si comptabilité tenue TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant